

Questions les plus importantes devant être discutées à Paris.

1.- De façon générale, notre ravitaillement en denrées alimentaires de tout genre doit être facilité; en particulier, il faut mettre la Suisse en mesure d'augmenter la ration de pain ou, mieux encore, de supprimer prochainement les cartes de pain et de graisse.

2.- La question du tonnage paraît devoir être résolue d'une manière satisfaisante par l'arrangement avec les Etats-Unis d'Amérique, qui nous garantit 75,000 tonnes par mois.

3.- Pour des motifs bien connus, l'octroi de nouveaux crédits devrait être évité. La récente proposition de la France, qui prévoit la vente de valeurs en Suisse, est étudiée; toutefois, cette vente, elle aussi, comporterait, de fait, la fourniture de capitaux à l'étranger. Il serait très désirable que non seulement l'Angleterre, mais aussi la France renoncât à exiger un crédit.

4.- L'avenir de la Suisse dépend de plus en plus de son ravitaillement en charbon. Pour couvrir tous ses besoins en ^{ce} combustible, la Suisse devrait pouvoir s'en procurer 250.000 tonnes par mois. Les dernières conventions avec l'Allemagne prévoyaient la livraison mensuelle de 200.000 tonnes de charbon; jusqu'à son écroulement, ce pays nous en a livré en moyenne 180.000 tonnes par mois. Après la retraite allemande, les livraisons s'arrêtèrent peu à peu; depuis presque deux mois, la Suisse ne reçoit pour ainsi dire plus de charbon d'Allemagne. Vu la situation sociale et politique de ce pays, il ne faut pas songer à une reprises des livraisons.

La France a promis de nous fournir chaque mois 65.000 tonnes de charbon du bassin de la Sarre et 15.000 tonnes de lignite du bassin de Cologne; à ces quantités viendront peut-être s'ajouter les 10.000 à 15.000 tonnes provenant d'autres régions minières de la France. D'après une nouvelle arrivée récemment de Sarrebruck, il ne pourra toutefois nous être livré de ce



bassin, en janvier, que 44.600 tonnes. Dès lors, nos importations en janvier n'atteindront qu'un maximum de 50.000 tonnes de charbon. S'il n'est pas porté rapidement remède à cette situation, le trafic ferroviaire devra être presque complètement interrompu, la fourniture du gaz subira des restrictions plus étendues et l'activité industrielle du pays sera totalement arrêtée. Pour que la Suisse ne se trouve pas précipitée dans des difficultés sociales et politiques, il est nécessaire de lui venir en aide quant au charbon. On ne sait pas encore quelle sera l'issue des pourparlers avec la Bohême. En tous cas, il ne pourrait s'agir que de faibles quantités. D'autre part, en considération de la distance et des difficultés de transport, nous hésitons beaucoup à laisser partir nos wagons.

On nous demande d'aller chercher avec notre propre matériel roulant tout le charbon qui nous est nécessaire. Pour amener dans le pays, par ce système, une quantité de charbon relativement importante, il sera indispensable que les wagons confiés à la France trouvent une utilisation rationnelle et que le trajet aller et retour soit effectué le plus rapidement possible. Plus de 4000 wagons suisses se trouvent actuellement en France. La question du charbon est très sérieuse. Tous les détails sont discutés par M. Gorjat, qui a été délégué à Paris à cet effet.

5.- Pour notre production nationale, il est indispensable que l'importation d'engrais chimiques, surtout d'engrais phosphatés, soit augmentée; il en est de même de l'importation des matières premières et auxiliaires: métaux, etc., nécessaires à notre industrie.

6.- La Suisse ne peut travailler que si on la met en état d'exporter des produits fabriqués. En temps de paix déjà, elle exportait, par tête de population, 6 à 7 fois plus que d'autres pays neutres.

Sans doute, la guerre a favorisé les exportations de certaines industries, en particulier de celles dont elle provoqua la création; toutefois, le seul moyen de soutenir efficacement notre économie nationale est de maintenir pour les industries normales établies dans le pays, la possibilité d'exporter dans toutes les

directions. Voici une énumération de mesures indispensables pour améliorer l'état de choses actuel:

a) Augmentation des contingents admis à l'importation en France et en Angleterre pour les soieries, les broderies, les rubans, l'horlogerie et les machines. Nous répétons ici que l'industrie ne peut faire crédit pour le paiement du prix des marchandises livrées, car, en procédant ainsi, plus elle exporterait, plus elle immobiliserait de capitaux; de ce fait, elle s'endetterait indirectement.

b) Suppression ou tout au moins atténuation dans la plus large mesure possible de toutes les prescriptions entravant le trafic de la Suisse avec d'autres pays que les puissances alliées; dès lors, suppression ou réduction des prescriptions de la S.S.S., lesquelles n'ont du reste plus leur raison d'être depuis la cessation des hostilités. Une telle mesure faciliterait non seulement nos exportations dans les pays centraux, mais, de qui est plus important, nous ouvrirait le transit par ces pays. Le 19 novembre 1918, le Département de l'économie publique, par l'organe de M. Heer, a proposé à la Commission interalliée de faire supprimer tout au moins les aggravations apportées aux dispositions de la S.S.S., depuis sa fondation en 1915. Dans une note remise récemment au Gouvernements Alliés, nous avons de nouveau attiré leur attention sur ce point et insisté sur la détresse dans laquelle se trouve l'industrie de la broderie. Cette industrie a de grands stocks qui - il s'agit d'articles de saison - , devraient être expédiés sous peu à destination des pays du nord. La suppression des restrictions mises à l'exportation des broderies est donc de toute urgence; évidemment, elle s'impose aussi pour les produits d'autres industries. La suppression des dispositions de la S.S.S. ou la réduction aussi complète que possible des catégories de marchandises soumises au contrôle de cette organisation nous permettra d'abroger successivement notre législation de guerre et de satisfaire ainsi à un vœu de politique intérieure formulé surtout par la Suisse romande.

7.- Le règlement des futures relations commerciales sera évidemment d'une importance fondamentale pour l'avenir de notre

pays. Il paraît difficile aujourd'hui de s'entretenir déjà des détails de cette question; nous avons l'impression que les Alliés eux-mêmes ne sont pas encore orientés et ignorent à quelles difficultés ils devront faire face. La Suisse ne peut toutefois rien faire d'elle-même; elle doit régler son attitude sur celle des autres.

D'une manière générale, il sera peut-être permis d'attirer l'attention sur le fait que l'application à notre pays d'un système foncièrement protectionniste aurait pour résultat^{final} de ruiner notre avenir économique, car la Suisse a une structure économique toute particulière. Ainsi qu'on l'a déjà relevé ci-dessus, il ne faut pas compter sur n'importe quelles exportations, mais seulement sur celles des principales industries qui existent actuellement en Suisse. Il est de la plus haute importance que les matières premières et auxiliaires livrées à la Suisse ne soient pas grevées de droits additionnels; si on imposait de tels droits à la Suisse, son activité industrielle se trouverait d'emblée paralysée. Nous sommes du reste persuadés qu'aucun des Gouvernements Alliés n'envisage pareille mesure.

La situation économique de notre pays sera, en tous cas, très difficile; la Suisse doit compter sur le bienveillant appui des Alliés, tant en leur qualité de fournisseurs que d'acheteurs.

Il paraît prématuré d'aborder aujourd'hui déjà la question des relations économiques dans une Ligue des nations éventuelle.

8.- La Suisse verrait avec satisfaction la réduction de la journée de travail dans les exploitations industrielles faire l'objet d'un accord international. D'après les indications résultant de la correspondance échangée entre M. le Chef du Département de l'économie publique et M. Milletand, on se propose d'introduire la journée de dix heures par voie d'accords internationaux. Le Chef du Département croit avoir compris que le Gouvernement français désire prendre lui-même l'initiative de cette mesure. Or, la Suisse ne voudrait pas émettre une proposition qui pourrait être mal vue du Gouvernement français en particulier.

9/ La Suisse est sollicitée par la France d'exporter du bétail qui serait destiné surtout aux provinces qui ont été envahies par l'ennemi. La Suisse ne demande pas mieux que de faire son possible sous ce rapport et elle espère, si toutefois son ravitaillement est assuré au cours de 1919, pouvoir exporter de 20 à 25.000 têtes de bétail.

Shewey

COPIE.Aide - Mémoire

Questions économiques importantes pour la Suisse
à soumettre à l'appréciation
de
Messieurs les Ministres compétents.

Remis à Messieurs les Ministres Loucheur, Clémentel & Claveille

La crise du chômage sévit actuellement en Suisse et risque d'affaiblir la résistance de ce pays situé entre quatre grandes nations dont deux, l'Autriche et l'Allemagne, sont en proie à une crise sociale aigüe.

Dans l'intérêt de l'Entente et de la Suisse elle-même, il est indispensable de régler la question des échanges économiques de façon à lui permettre de travailler. Il serait urgent de considérer les points suivants:

1°) Ravitaillement en charbon.

La Suisse consomme, en temps normal, 260.000 tonnes par mois. La livraison allemande ayant presque entièrement cessé depuis deux mois, la France a bien voulu venir en aide à la Suisse. Elle a promis de lui livrer mensuellement 65.000 tonnes du bassin de la Sarre, 15.000 tonnes du bassin de Cologne et 15.000 tonnes des diverses parties de la France, au total environ 100.000 tonnes. Or, pour le mois de janvier, la totalité des arrivages ne dépassera pas 50.000 tonnes. Les chemins de fer et l'industrie de la Suisse s'en trouveront paralysés. Plus de 4000 wagons sont actuellement en

France.

2°) Importation d'engrais chimiques, surtout d'engrais phosphatés, de graisses oléagineuses et corps gras industriels, solides et liquides, des matières premières et auxiliaires, parmi lesquelles les métaux fer-acier-cuivre si nécessaires à la Suisse.

3°) Exportation. En temps de paix la Suisse exportait par tête de population six à sept fois plus que d'autres pays similaires. Elle devrait donc pouvoir exporter largement à l'avenir les produits fabriqués et obtenir l'augmentation des contingents admis en France et en Angleterre pour les soieries, les broderies, les rubans, l'horlogerie et les machines. L'industrie ne peut accorder des crédits pour ces exportations car en immobilisant des capitaux, elle risquerait de courir à sa ruine.

4°) Suppression ou du moins atténuation des prescriptions entravant le trafic de la Suisse avec d'autres pays que les puissances de l'Entente dès lors abolition ou du moins réduction des prescriptions de la Société Suisse de Surveillance économique.

Il serait, pour le moins, indiqué de faire disparaître les aggravations apportées aux dispositions de cette société depuis sa fondation en 1915. Urgence, notamment, de mettre fin à la détresse croissante de l'industrie de la broderie dont les stocks importants devraient pouvoir être expédiés, sans retard, à destination des Pays du Nord. Il ne paraît pas moins nécessaire de porter remède à la situation critique des

autres industries d'exportation.

D'une manière générale, la Suisse se permet d'attirer l'attention de la République amie sur le fait que l'application à ces échanges d'un système foncièrement protectionniste aurait pour résultat de ruiner son avenir économique, car elle a une structure toute particulière se trouvant enfermée entre quatre grands pays différents et privée, pour le moment, du libre accès à la mer.

Il est de la plus haute importance que les matières premières et auxiliaires livrées à la Suisse ne soient pas grevées de droits additionnels. La Confédération compte sur le bienveillant appui des Alliés, tant en leur qualité de fournisseurs que d'acheteurs, et elle sera heureuse d'accepter toutes les propositions relatives à des réparations de matériel qui pourront lui être confiées par eux.

Elle verrait enfin avec satisfaction la réduction de la journée de travail dans les exploitations industrielles faire l'objet d'un accord international, conformément aux propositions qu'elle a reçues récemment sur ce point de la part de M. Millerand, desquelles il résulte que la France serait disposée à prendre l'initiative d'une semblable mesure.

Paris, le 24 janvier 1919.